

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du Conseil Municipal 12 juin 2023

N° 2023/06-19

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DESTINATION DE L'ASSOCIATION
MONTPELLIER CASTELNAU VOLLEY UNIVERSITE CLUB

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI DOUZE JUIN à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Richard CORVAISIER et Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Gérard SIGAUD
Clara BIANCO, représentée par Marie-Hélène WEBER
Jérôme AZUARA, représenté par Laurent PRADIER
Cécile NEGRIER, représentée par Hugues FERRAND
Mathilde BORNE, représentée par Carine BARBIER

ABSENTS EXCUSÉS :

Frédéric FAIVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2023**N° 2023/06-19****SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DESTINATION DE L'ASSOCIATION
MONTPELLIER CASTELNAU VOLLEY UNIVERSITE CLUB**

Madame Muriel SARRADIN, Adjointe déléguée aux sports et à l'e-sport expose :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Castelnaud-le-Lez accompagne les associations sportives afin d'apporter à leurs adhérents les meilleures conditions de pratiques tout au long de l'année qu'il s'agisse du sport loisir et du sport de compétition.

A ce titre, la commune met à disposition de l'association Montpellier Castelnaud Volley Université Club un certain nombre de créneaux sur ses infrastructures sportives afin accueillir de jeunes castelnaudviens notamment dans le cadre d'une école de volley-ball ouverte le mercredi et samedi matin et de jeunes sportifs sur les filières de haut niveau, regroupés au sein du centre de formation qui accueille au cours de la saison sportive 2022-2023 un panel de 16 joueurs espoirs qui peuvent ainsi renforcer l'équipe professionnelle et intégrer de fait le sport de haut niveau professionnel.

Au-delà de ces aspects, l'association sportive sensibilise les scolaires des 3 écoles primaires de la commune à la pratique du volley-ball, participe activement aux différentes journées olympiques et paralympiques organisées par la commune ainsi qu'à l'événementiel local : fête du sport, forum des associations, opération octobre rose. L'organisation de cette pratique sportive nécessite la présence d'un encadrement qualifié, engendre d'importants coûts en matière de déplacement, d'hébergement et de restauration pour le centre de formation.

Afin de permettre à l'association sportive de remplir ses missions d'initiation et de perfectionnement du volley-ball ainsi que ses objectifs en matière de performance sportives, il est proposé d'apporter une aide financière à l'association.

Il est proposé au conseil municipal :

De décider de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'association Montpellier Castelnaud Volley Université Club.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 12 JUIN 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

